

d'ogives nucléaires sont conçues de façon à répondre à nos besoins, en matière de défense, qui ne sont pas subordonnés à la production future, toute décision prise par le gouvernement américain en vue de diminuer la production d'armes atomiques n'empêcherait aucunement les systèmes d'armes que possèdent à l'heure actuelle les forces armées du Canada d'être dotées d'ogives nucléaires.

NOMBRE DE SUICIDES

Question n° 857—M. Mather:

1. Combien de personnes se sont suicidées au Canada en 1959, 1960, 1961 et 1962?
2. Quelles sont les autres causes de décès dont l'incidence est plus élevée?
3. Quel est le nombre estimatif des tentatives de suicide?

M. Pépin: 1. Voici le nombre des suicides commis au Canada en 1959, 1,287; 1960, 1,350; 1961, 1,366; 1962, 1,331.

2. Suivant un classement des causes de décès généralement accepté, 11 causes ont été classées le suicide en 1962. Ce sont: 1. Maladie de cœur; 2. Cancer; 3. Lésions vasculaires du système nerveux central; 4. Accidents; 5. Pneumonie; 6. Maladies artérielles; 7. Malformations congénitales; 8. Diabète; 9. Asphyxie et atelectasie postnatales; 10. Néphrite; 11. Lésions à la naissance; 12. Suicide.

3. En 1960, année pour laquelle nous disposons des chiffres les plus récents, on comptait 207 condamnations pour tentatives de suicide. La même année, il n'y a eu que 1,350 décès dus au suicide. Le rapport du premier chiffre au second donne un coefficient de 0.1533 ou 15.3 p. 100.

CONSTRUCTION D'UN PÉNITENCIER À SWEETSBERG (P.Q.)

Question n° 859—M. Rondeau:

En ce qui concerne la construction d'un pénitencier à Sweetsburg (P.Q.) a) quel est le montant total des dépenses encourues à date pour la construction de ce pénitencier, b) quels sont les noms des adjudicataires, c) à quel montant nominal se chiffre chaque contrat, d) les travaux sont-ils actuellement suspendus, et, dans le cas de l'affirmative, depuis quand et pour quelles raisons, e) ce projet de construction a-t-il été abandonné, f) un projet de construction du même genre est-il prévu dans le comté de Saint-Jean-Iberville-Napierville?

M. Macdonald: a) \$92,840.81.

b) Le contrat a été adjugé à la B & M Construction de Sweetsburg, le 8 mars 1963.

c) Le montant du contrat est de \$362,298.

d) Non.

e) Non.

f) Non.

[M. Stewart.]

(Texte)

L'HÔTEL DE LA MONNAIE ET SON RÔLE

Question n° 861—M. Rondeau:

1. A qui appartient l'Hôtel de la Monnaie à Ottawa?
2. Quel est son rôle?
3. Quelle est la façon de procéder de la Banque du Canada vis-à-vis de la *Canadian Bank Note Co. Ltd.*?
4. La *Canadian Bank Note Co. Ltd.* fabrique-t-elle le papier-monnaie pour le compte de la Banque du Canada?
5. La *Canadian Bank Note Co. Ltd.* fabrique-t-elle le papier-monnaie pour son propre compte pour le prêter ensuite à la Banque du Canada?

M. Benson: 1. La Monnaie, qui a été établie à titre de succursale de la Monnaie de Londres, en vertu de l'*Imperial Coinage Act* de 1870, a été inaugurée le 2 janvier 1908. Aux termes du chapitre 48 des statuts 21-22 Geo. V, elle devenait une Direction du ministère des Finances. En vertu de la proclamation du 14 novembre 1931, elle porte le nom de Monnaie royale canadienne depuis le 1^{er} décembre 1931.

2. Son rôle principal est la frappe de pièces de monnaie canadiennes et étrangères; le raffinage de l'or et de l'argent; l'acquisition d'or, d'argent et d'autres métaux, dont le prix est établi après que la Monnaie en a déterminé la teneur; le contrôle, la préparation et l'expédition de l'or et des pièces de monnaie; la garde des avoirs de la Monnaie en métaux servant à la frappe des pièces, y compris les pièces de monnaie et les métaux précieux à diverses étapes de transformation jusqu'à ce qu'ils soient raffinés et mis en circulation; la fabrication et la gravure de matrices pour les pièces de monnaie, les médailles, les signatures et les sceaux officiels; l'expédition de collections de pièces aux numismates et l'application de divers règlements établis sous l'empire de la loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes, S.R. 1952, ch. 315.

3. Ce renseignement ne doit pas être rendu public.

4. Oui.

5. Non.

(Traduction)

AGRANDISSEMENT DU HAVRE DE LITTLE-RIVER (N.-É.)

Question n° 862—M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):

Le ministère des Travaux publics envisage-t-il d'agrandir le havre de Little-River, comté de Victoria (N.-É.) et, dans le cas de l'affirmative, quand les travaux débiteront-ils et dans quelle mesure?

M. Badanai: Cela dépendra des résultats d'une étude actuellement en cours. On doit attendre la fin de cette étude avant de déterminer l'étendue et l'horaire des travaux.